



COMMUNE D'AURONS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE 2015

**L'an deux mille quinze, le mardi 29 décembre 2015 à 19h00,
Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur
André BERTERO Maire d'AURONS, conformément au Code général des
collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.**

Nombre de membres du conseil municipal : 13 (treize)

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Séverine GARNIER, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE, Mme Annie NOGIER, Mme Liliane HEUZE, Mélanie GAYDIER, M Vincent BACHET, .

Etait excusée et avait donné pouvoir : Madame Magali ROBERT représentée par Mme Liliane HEUZE.

Etaient absentes : Mme Emilie FRUTOSO, Madame Sophie KERNEN.

Les membres présents et représentés forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À l'unanimité des voix, Mme Mélanie GAYDIER a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h10.

1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 décembre 2015.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2015.

2. Approbation de la révision n°1 du PLU.

A l'énoncé de cette délibération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il se retire de la salle du conseil et laisse la présidence à Monsieur René BERTOLINA Premier adjoint.

Monsieur le Premier adjoint explique les raisons pour lesquelles Monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil. Il donne la parole à Madame MARINO qui fait un rappel de procédure de forme, fait part des avis des personnes publiques associées, des modifications mineurs demandées.

Il est ensuite proposé au conseil municipal d'approuver la révision n°1 du PLU.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la révision n° 1 du PLU.

A la suite de ce vote, Monsieur le Premier adjoint demande à Monsieur le Maire de reprendre part à la séance.

3. Ouverture d'un poste de technicien de catégorie B.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe que monsieur Sébastien DECORDE était un agent de catégorie C jusqu'au 29 novembre, qu'il a donné un avis favorable et également soutenu son dossier auprès de la commission technique du 13 octobre 2015.

Par arrêté du Président du CDG13 n° 2015-322, Monsieur Sébastien DECORDE, a été promu le 30 novembre 2015 au grade de Technicien Territorial de catégorie B.

L'ouverture d'un poste d'agent technique de catégorie B est donc nécessaire, il se fera normalement au début du mois de mars.

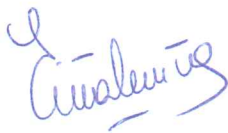
Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, lors de son conseil communautaire, en date du 7 décembre 2015, Agglopoie Provence a accordé une enveloppe globale supplémentaire de la DSC (Dotation Sociale Communautaire) de 2 300 000€ aux communes de l'Agglopoie Provence. Cette enveloppe s'élèvera pour la commune d'Aurons à 12 818€ ce montant est fixé en fonction du nombre d'habitants recensés dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire

Mélanie GAYDIER



monsieur Le Maire

André BERTERO

